# Opinion motivée sur le plan d'organisation générale d'organisation de l'Instruction publique, présenté par M. Condorcet Au nom du Comité d'Instruction publique ; et projet de décret pour organiser promptement toutes les Ecoles primaires dans l'Empire français

Numéro d'inventaire : 2018.3.302

Auteur(s): Silvain Codet

Type de document : texte ou document administratif

Imprimeur: Imprimerie nationale

Période de création : 4e quart 18e siècle

Date de création : 1792 (restituée)
Matériau(x) et technique(s) : papier

**Description**: Livret broché.

Mesures : hauteur : 18,3 cm ; largeur : 12 cm (dimensions fermées)

largeur: 20,5 cm

Mots-clés: Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Travaux d'histoire de l'éducation, histoire de l'éducation

**Historique** : Provenance : Centre d'Étude et de Recherche en Histoire de l'Éducation (Saint-Brieuc, Côtes d'Armor) Datation d'après la date du décret de Condorcet sur l'Instruction

publique: 20 et 21 avril 1792

Autres descriptions : Langue : français

Nombre de pages : 35 p.

Objets associés: 2002.01663

1/4

### OPINION MOTIVÉE

Sur le plan d'organisation générale de l'Instruction publique,

PRÉSENTÉ Deques

#### PARM. CONDORCET,

Au nom du Comté d'Instruction publique;

ET

#### PROJET DE DÉCRET

Pour organiser promptement toutes les Écoles primaires dans l'Empire français,

#### PAR M. SILVAIN CODET,

Député de Lille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale.

Ah! Mesilen se and darsein des miner et des

## Messieurs,

L'éducation publique est entièrement désorganisée; le goût des études se perd insensiblement. Pourquoi, pendant qu'une partie de notre jeunesse se bat aux frontières, ne pas cultiver l'esprit et le

leur oll ir, pour les details d'ex

A



(2)

cœur de cette autre partie, trop foible encore pour défendre la patrie, mais capable de rece-voir tous les germes précieux dont le développement doit donner un jour à la France et des citoyens utiles et des héros?

Si nous ne voulons pas tomber dans la barbarie, il est temps d'élever l'édifice de l'instruction pu-

blique.

Le projet de M. Condorcet est depuis quatre mois à l'ordre du jour ; il faut le discuter, dût-on y passer des nuits entières. Tous les départemens ont exprimé leur vœu à cet égard : c'est à vous à le seconder.

En vain voudroit-on reculer l'organisation de l'instruction publique, en disant qu'il est nécessaire, avant de la discuter, d'avoir définitivement

une constitution.

Le peuple français ayant dans tous les temps le droit de changer sa constitution, les bases véritables de l'éducation sont les droits de l'homme : or ces droits étant immuables, étant aujourd'hui ce qu'ils seront dans vingt, dans trente siècles, rien n'empêche que dès-à-présent vous ne dé-

crétiez l'éducation nationale.

Ah! Messieurs, que du sein des ruines et des décombres dont nous sommes environnés, l'on voye au moins s'élever un établissement utile qui fasse bénir notre mémoire! Trop heureux si, de retour dans mon département, je puis porter à mes concitoyens ce décret, si long-temps desiré, et leur offrir, pour les détails d'exécution, le tribut des connoissances que j'ai pu acquerir en cette partie!

Du décret que l'Assemblée nationale va rendre dépend le maintien ou le renversement du nouveau (3)

régime. Point de loix stables, si nos mœurs ne sont point régénérées; et point de régénération de mœurs, sans une bonne institution publique.

Il falloit renverser de fond en comble notre éducation vraiment gothique; mais où prendre les matériaux propres à former un corps complet

d'instruction publique?

Est-ce à Athènes, à Lacédémone, à Rome, en Angleterre? Non. La diversité de mœurs, de climat, d'étendue de terrein, y formoient un obs-tacle insurmontable; entre ces différens états et le nôtre, il n'est, à proprement parler, qu'un seul point de ressemblance : l'amour de la patrie et de la liberté. Du reste, les convenances ne sont plus les mêmes. Le peuple franc ne peut plus être comparé à aucun peuple; depuis leur double régénération les Français ne ressemblent plus qu'à eux-mêmes.

C'est donc un plan d'éducation tout neuf, conforme à la nature, aux maximes d'une saine philosophie, et à notre mode d'existence politique, qu'il fatloit créer; et à cet égard, je pense que M. Condorcet a rempli en grande partie les vues

de l'Assemblée nationale.

En sortant des anciennes écoles, on n'étoit propre qu'à devenir homme de robe, médecin, ou prêtre. En sortant des nouvelles, on pourra

être tout dans la société.

Autrefois, l'instruction n'étoit donnée le plus souvent qu'à la classe la plus aisée. Aujourd'hui, son flambeau pénétrera presque dans la chaumière la plus reculée; et la majeure partie du peuple apprendra enfin à se faire une idée distincte et de ses droits, et de ses devoirs.

En méditant avec attention le projet de votre

A 2





(4)

comité, j'y ai remarqué un trait caractéristique, qui seul le rend supérieur à tous les autres plans d'éducation publique: c'est qu'outre le mérite qu'il a de présenter un genre d'instruction relatif à toutes les prosessions, il a encore celui bien plus précieux de former des hommes et des citovens.

Dans l'ancienne instruction, c'étoit uniquement l'étude des mots : ici, c'est l'étude des mots et des choses; c'est le développement graduel de l'en-

tendement humain.

Dans l'ancienne instruction, le mot patrie étoit une expression insignifiante qui ne correspondoit pour un Français à aucune idée réelle. Dans la nouvelle, le mot patrie aura une signification bien déterminée: lorsqu'il sera prononcé, l'esprit s'en formera une idée claire; le cœur éprouvera une émotion délicieuse, parce que ce mot sacré sera nécessairement lié aux idées puisées dans notre nouvelle constitution, et aux doux senti-

mens d'égalité et de liberté.

Le comité a divisé l'éducation nationale en cinq degrés d'instruction. Il est possible qu'en discutant chacun de ces degrés, on trouve quelques imperfections, et que l'on propose des changemens; mais je pense que la division générale en elle-même éprouvera peu de contradictions. Il étoit difficile de mieux classer les différens objets d'instruction, et de mieux les proportionner aux forces toujours croissantes de l'intelligence des élèves, à mesure qu'ils parcourent l'espace qui sépare l'âge de l'enfance de celui de l'adolescence parfaite.

Les écoles primaires, les secondaires, les instituts, les lycées, la société nationale, sont autant

(5)

de degrés d'instruction par lesquels je ne dirai pas l'homme de génie, car il est tout par lui-même, mais l'homme d'esprit pourra s'élever jusqu'à l'empyrée des connoissances humaines; tandis que le reste des citoyens aura la facilité d'acquérir les connoissances nécessaires pour remplir les fonctions publiques, et les différens états auxquels chacun se sentira appelé, suivant sa capacité et son goût.

Après avoir payé le juste tribut d'éloge qui est dû au plan du comité, qu'il me soit permis, Messieurs, de faire quelques observations sur les défauts que j'ai cru y appercevoir: je terminerai ensuite mon opinion par vous proposer, non pas des bases, mais un projet de décret pour la prompte

organisation des écoles primaires.

Le premier vice qui m'a frappé dans le plan de M. Condorcet, c'est de vouloir rendre les établissemens d'éducation indépendans des autorités constituées dans les différens départemens, et de ne les soumettre qu'à la surveillance de l'Assemblée nationale.

Entraîné par le desir ardent de donner la plus grande liberté à l'essor de l'esprit humain dans l'enseignement public, votre comité n'a pas apperçu que son systême pouvoit, dans l'ordre politique avoir les inconvéniens les plus graves; qu'en l'adoptant, il existeroit dans un état où les corporations sont proscrites, une corporation trèspuissante, soumise de droit, il est vrai, à l'inspection du Corps législatif, mais soustraite de fait à toute espèce d'inspection, vu l'impossibilité où seroit l'Assemblée nationale d'étendre sa vigilance à tous les établissemens d'éducation.

Ce n'est pas que je prétende assujétir nos nou-

A. 3